

Inspecteur des mines et carrières

Référence : 22-40454/MPRH du 24 juin 2022

Employeur : Nouvelle-Calédonie



Corps ou Cadre d'emploi /Domaine : technicien /Équipement ou technicien /Economie rurale

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC)

Service des mines et carrières

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre ⁽¹⁾ : Technicien 1er et 2ème grade domaine de l'équipement : au moins égale à 10 ans

Lieu de travail : NOUMEA

Technicien 1er et 2ème grade domaine économie rurale : au moins égale à 10 ans

Poste à pourvoir : susceptible d'être vacant le 01/08/2022

Date de dépôt de l'offre : Vendredi 24 juin 2022

Date limite de candidature : Vendredi 9 septembre 2022

Modification de la date de clôture initialement prévue le 22/07/2022

Détails de l'offre :

La Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC) est une administration centrale et déconcentrée au service de la politique industrielle & énergétique et de la gestion des risques. Elle conçoit, applique et évalue les politiques publiques dans ses domaines de compétences dans la perspective de concilier le développement industriel durable du territoire avec la protection des personnes et des biens et la préservation de l'environnement et des ressources. Les missions du service des mines et carrières consistent à appliquer les réglementations sur les activités extractives mais également les accompagner dans un but d'amélioration constante des techniques et des pratiques.

Missions :

L'inspecteur des mines et carrières fait appliquer les réglementations sur les industries extractives en particulier au travers de son rôle d'instructeur et celui d'inspecteur des installations. Il veille à l'amélioration continue de ses pratiques et inscrit son action en conformité avec les objectifs stratégiques et la doctrine d'action de la direction. L'inspecteur des mines et carrières contribue, dans ses actions quotidiennes, à l'accompagnement et de consolidation de ce secteur dans une perspective de développement responsable.

Activités principales :

Sous l'autorité directe du chef de section, l'inspecteur des mines et des carrières a pour missions :

- D'instruire, contrôler et inspecter les activités extractives (mines, carrières, ICPE associées et droit du travail) dans le double objectif d'une rigoureuse gestion des risques et d'une satisfaction des usagers ;
- Veiller à l'utilisation optimale des gisements.
- Assurer le secrétariat de divers commissions ou groupe de travail (commissions minières communales, comités locaux d'information) ;
- Participer, à la conception, l'évaluation et la déclinaison des politiques publiques dans les domaines de compétence de la section.

Activités secondaires :

- Participation et animation de groupes de travail avec la profession ou les administrations dans le but d'amélioration des techniques et des pratiques.
- Processus Qualité (ISO 9001)

Caractéristiques particulières de l'emploi :

- Déplacements fréquents / horaires atypiques

Profil du candidat

Savoir / Connaissances / Diplôme exigé :

Bac+2 dans le domaine de compétence du service serait apprécié;
Une expérience professionnelle de terrain réussie serait un plus ;
Connaissances des techniques minières, de la géologie du nickel et des
procédés de réaménagement/réhabilitation ;
Connaissances des réglementations minières, carrières, ICPE et droit du travail ;
Connaissances des outils informatiques (office, Google suite, SIG).

Savoir-faire :

Savoir animer des réunions.

Comportement professionnel :

- Esprit de synthèse ;
- Travail en équipe ;
- Aisance dans la communication orale/écrite ;
- Savoir rendre compte à sa hiérarchie.

Contact et informations complémentaires :

Mohamed SEGHROUCHNI

Tél: 27 02 61 / mail : mohamed.seghrouchni@gouv.nc

ou

Sandra GAYRAL

Tél: 27 02 34 / mail : sandra.gayral@gouv.nc

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements, attestation sur l'honneur de non bénéfice de la rupture conventionnelle, ainsi que la demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire⁽²⁾) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à **la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle Calédonie** par :

- voie postale : **B.P M2 - 98849 Nouméa cedex**

- dépôt physique : **Bureaux 106 et 107 - Section recrutement - DRHFPNC - Centre administratif Jacques Iékawé - 1er étage - 18 avenue Paul Doumer - Centre-ville de Nouméa**

- mail : drhfpnc.recrutement@gouv.nc

⁽¹⁾Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

⁽²⁾La fiche de renseignements et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.
Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique